

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9805

BROCANTE DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA MAIRIE
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
PLACE DU CAPITAINE LEVEAUX – CITE ST-MICHEL – RUE DE L'AA

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route

Considérant que l'Amicale du Personnel de la Mairie de Watten organise le samedi 06 mai 2023 une brocante et, qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours) seront interdits : place du Capitaine Leveaux et Cité St-Michel
Le samedi 06 mai 2023 de 06 h 00 à 19 h 00.

Art 2 : Le stationnement sera interdit du N°1 au N°22 rue de l'Aa
Le samedi 06 mai 2023 de 06 h 00 à 19 h 00.

Art 3 : Les panneaux relatifs à ces interdictions et aux déviations qu'elle entraîne seront mis en place par les organisateurs.

Art 4 : Les prescriptions des articles 1 et 2 entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur l'adjudant de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 04/04/2023.

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.